

• Synthèse de l'étude CO²: Cartographie des observations de l'orpaillage •

L'**Observatoire de l'Activité Minière (OAM)** en Guyane est aujourd'hui reconnu, tant par les acteurs locaux que par les services centraux des Ministères comme un système d'information original (par sa thématique), à forts enjeux (politique comme social et environnemental), robuste (grâce notamment à sa profondeur historique), utile (pour l'opérationnel comme pour les décideurs) et précieux (car au-delà de la technique, c'est aussi un espace de médiation entre services qui permet de créer un langage commun autour de la lutte contre l'orpaillage illégal - LCOI). Cependant, à ce jour, l'OAM est aussi clairement identifié, par ces mêmes acteurs, comme un système d'information vieillissant, non conforme à la réglementation et aux attentes de la société civile en matière d'**ouverture des données publiques**.

La communauté scientifique et les organisations non gouvernementales se sont emparées de cette problématique. Des analyses dédiées aux différents protocoles d'identification, de qualification et de spatialisation de l'orpaillage illégal et aux diverses modalités de diffusion et de réutilisation de ces données dans la sphère publique ont été menées. Elles mettent en évidence la difficulté de réduire en un indicateur de synthèse un phénomène aux contours multiples et fluctuants. Elles soulignent également l'existence de mesures concurrentes avec la montée en puissance d'ONG qui produisent leurs propres bilans. Ces derniers circulent largement et sont repris en l'absence de référentiel diffusé par la puissance publique.

L'objectif du **projet CO²**, mené par une équipe de chercheurs du CNRS (UMR PASSAGES), entre janvier 2023 et mars 2024, est d'accompagner les partenaires de l'OAM dans la **redéfinition** de leur **stratégie de diffusion des données sur l'orpaillage** à partir de trois étapes clés : 1) l'analyse critique des données existantes et l'identification des besoins internes et des attentes de la société civile, 2) la conception de **15 indicateurs**, structurés en cinq familles (**activité minière illégale, pression d'observation, effort de lutte, activité minière légale, impacts socio-environnementaux**), susceptibles d'être diffusés largement et 3) le développement d'une maquette permettant de démontrer la faisabilité des préconisations. La maquette se présente comme un **centre de ressource sur la mine** qui intègre une présentation du contexte et de l'historique de

l'activité minière en Guyane, une bibliothèque en ligne, cinq tableaux de bord (un par famille) avec des visualisations commentées (cartes et/ou graphiques) de 11 des 15 indicateurs, un géoportail et un espace de téléchargement.

Pour engager l'industrialisation progressive de cette maquette, des **ressources humaines** sont désormais nécessaires, non seulement pour remplir des tâches techniques, mais aussi (et surtout) pour maintenir la dynamique collaborative initiée tout au long de l'année 2023. Plusieurs indicateurs restent à finaliser, plusieurs nouveaux indicateurs pourraient être construits, de nombreuses géovisualisations pourraient être affinées et surtout un travail d'actualisation des indicateurs sera nécessaire et doit nécessairement être anticipé. Nous estimons cette charge de travail à 1 équivalent temps plein (ETP). Cette préconisation peut sembler irréaliste au regard des tendances actuelles, cependant il convient d'insister une nouvelle fois sur le fait que la diffusion des données est une **obligation légale** (inscrite dans l'article 7 de la Charte de l'environnement), que les **attentes de la société civile** sont grandes et que l'engagement d'une telle dynamique va créer une forme d'irréversibilité : le mouvement vers l'*open data* est massif et interministériel, il s'impose à tous et contraint les agendas en forgeant des séries d'obligations pour toutes les autorités publiques. En valorisant son expertise unique en la matière, l'OAM a l'occasion de se saisir de ces contraintes pour en faire une opportunité.

Ce rapport de restitution est structuré autour des phases d'analyse précitées. Il est complété par des annexes (en diffusion limitée) utiles à la reproductibilité de la démarche et au transfert de la maquette. Celle-ci est livrée sous la forme d'un site hébergé sur une plateforme sécurisée du CNRS. Elle est accompagnée des données et fichiers de paramétrage. À terme, ces éléments pourront être repris et intégrés dans la future architecture de l'OAM, dont le projet de modernisation vient d'être lancé.

Une présentation lors du comité stratégique LCOI, présidé par le Préfet et le Procureur de la République le 18 janvier 2024, complétée par le comité technique OAM du 8 mars 2024 et par une réunion publique, organisée le 12 mars 2024 viennent compléter cette restitution.